

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Individuelle Accident

(y compris accident subi par votre enfant conducteur d'un 2 roues à moteur ≤ 125 cm³) en complément des prestations éventuelles du régime de protection sociale et, le cas échéant, des prestations versées par une assurance complémentaire Santé et/ou Individuelle du conducteur.

- Décès (au cours des compétitions sportives officielles : 3 100 €)
- Invalidité permanente partielle : (franchise relative de 10 %)
 - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 11 à 33 %
 - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 34 à 66 %
 - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 67 à 100 %
- Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport
- Frais pharmaceutiques
- Forfait hospitalier
- Lit d'accompagnant (enfant jusqu'à 12 ans)
- Frais de soins ou de prothèse dentaire (par dent)
- Frais d'appareillage et de prothèse (sauf dentaire), par événement
- Poliomyélite, méningite cérébro-spinale
- Frais de recherche en montagne et de sauvetage en mer
- Frais de transport sur le trajet domicile-école et retour, pendant 60 jours maximum
- Bris de lunettes ou de lentilles de contact
- Bris des appareils auditifs (suite à un accident corporel garanti)

Garanties des objets

- Bicyclette de votre enfant suite à une collision avec un tiers identifié, franchise absolue de 30 €
- Instrument de musique de votre enfant (yc prêté ou loué), franchise absolue de 30 €
- Fournitures scolaires, vêtements et effets personnels suite à agression ou collision, franchise absolue de 30 €
- Fauteuil roulant

Responsabilité civile⁽³⁾ (à la suite de dommages causés à un tiers)

- Dommages corporels
- Dommages matériels et immatériels consécutifs (avec franchise absolue de 38 €)
- Stages en entreprise (rémunérés ou non)
- Dommages causés aux matériels des entreprises (avec franchise absolue de 76 €)

Recours suite à accident

- Frais de procès
- dont honoraires d'avocats :
 - Référés, requêtes, commissions diverses
 - Autres juridictions

Assistance

Aide pédagogique à domicile

À tout enfant scolarisé du cours préparatoire à la terminale, applicable à compter du 15^{ème} jour d'absence scolaire à la suite d'une maladie non chronique ou d'un accident de l'enfant, l'immobilisant à son domicile sans qu'il y ait reprise des cours

Assistance au domicile

- Soutien psychologique d'urgence à la suite d'une agression
- Accompagnement de l'enfant à la suite d'une agression
- Garde d'enfant à la suite d'un accident ou au retour d'hospitalisation (enfant jusqu'à 12 ans)
- Conseil et orientation scolaire
- Dépannage serrurerie à la suite d'une perte ou d'un vol de clés

Assistance aux enfants (en cas de maladie ou d'accident)

- Organisation et prise en charge du rapatriement
- Prise en charge des frais d'évacuation sur piste de ski
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour à l'hôtel sur prescription médicale
- Présence d'un proche au chevet de l'enfant en cas d'hospitalisation
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Retour anticipé de l'enfant en cas de décès d'un membre de la famille proche
- Remboursement à l'étranger en complément des Caisses d'assurance maladie et/ou des organismes de prévoyance (franchise absolue de 15 €) :
 - des frais médicaux
 - des soins dentaires
- Avance des frais d'hospitalisation à l'étranger

(1) Coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine selon opérateur.
 (2) Par an et par enfant.
 (3) Inclus dans votre contrat habitation d'Aviva Assurances.

PLAFOND DES GARANTIES	
Formule "Zen" (F2)	Formule "Plus" (F3)
14 €/an <i>Souscription contrat Scolaire</i>	20 €/an
12 €/an <i>Souscription avec l'un des contrats habitation d'Aviva</i>	18 €/an
2 300 €	3 100 €
Capital de référence	
23 000 €	46 000 €
46 000 €	92 000 €
69 000 €	138 000 €
300% de la base de remboursement	
100% de la base de remboursement	
oui	oui
néant	25 €/nuit (10 nuits max.)
230 €	310 €
230 €	310 €
3 100 €	3 100 €
1 600 €	3 100 €
8 €/jour	16 €/jour
160 €	230 €
230 €	310 €
néant	230 €
500 €	
10 000 000 € par sinistre	
6 750 000 € par sinistre	
16 000 €	
3 000 € par litige et par an	
300 €	
600 €	
Tél : 01 41 32 21 56⁽¹⁾	
néant	oui
néant	1 semaine, 4 fois/jour max.
3 jours	3 jours
	de 9 heures à 19 heures
néant	80 €
460 € maximum	
46 € TTC/nuit (10 nuits maximum)	
46 € TTC/nuit (10 nuits maximum)	
765 € maximum	
6 200 € maximum par enfant et par an	
80 € maximum par enfant et par an	
6 200 € maximum par enfant et par an	

2€
d'économie⁽²⁾